

76



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mardi 3 juillet 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 3 juillet 2007

13 h

Prière.

Le président rend sa décision sur la question de privilège soulevée par M. Stiles (Petitcodiac) le vendredi 29 juin relativement à certaines insinuations que, selon lui, le chef de l'opposition aurait faites à son endroit.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, jeudi dernier, en Comité des subsides, des propos controversables ont été tenus, comme le confirme le compte rendu du hansard et comme il a été signalé à la Chambre. La présidence a été saisie de l'affaire. Le député de Petitcodiac s'est plaint des propos et a demandé une rétractation ou des excuses. Le chef de l'opposition est l'orateur en cause.

Vendredi dernier, je me suis engagé à statuer dès que raisonnablement possible après la reprise des travaux, et le moment est venu. Vendredi, j'ai déclaré que j'étudierais les transcriptions de jeudi et de vendredi ainsi que les observations du leader parlementaire de l'opposition, du leader parlementaire du gouvernement et du député de Petitcodiac. C'est ce que j'ai fait.

Bien que le leader parlementaire de l'opposition ait fait valoir que la plainte était peut-être tardive, j'ai indiqué vendredi et je confirme maintenant que la question a selon moi été soulevée dans les formes et à temps. À mon avis, la Chambre en est maintenant saisie à titre de rappel au Règlement.

J'ai aussi déclaré vendredi que, de prime abord, les propos tenus étaient selon moi... Je ne sais pas si j'ai employé le terme « malencontreux » ce jour-là, mais je l'emploie maintenant. Je juge que les propos étaient malencontreux et inconvenants. S'ils avaient été tenus à l'extérieur de la Chambre — je n'ai peut-être pas à me prononcer là-dessus... Si le député de Petitcodiac s'était exprimé ainsi, les énonciations auraient constitué une diffamation verbale susceptible de tirer à conséquence. L'Assemblée est soustraite aux poursuites pour diffamation écrite ou verbale. Les parlementaires ne sont pas exposés aux conséquences qu'entraîneraient des propos diffamatoires tenus à l'extérieur de la Chambre. Les parlementaires bénéficient du privilège de la liberté de parole dans les débats, de dire ce que bon leur semble, mais, par principe et selon la tradition, nous ne nous livrons pas à des attaques personnelles, nous ne tenons pas de propos diffamatoires et nous n'abusons pas du privilège parlementaire de la liberté de parole.

En l'espèce, il a été insinué que, à tout le moins, le député de Petitcodiac et le ministre des Ressources naturelles se sont entendus ou ont manigancé — j'hésite à parler de collusion — pour se servir à mauvais escient d'allocations de bois de terres de la Couronne. L'audace a été poussée jusqu'à faire allusion — je pense qu'«allusion» est le mot propre — à la conduite... Des activités très irrégulières ont même été imputées à un ex-ministre. Celui-ci a été désigné nommément. Je pense que c'est presque un outrage à la Chambre que d'abuser du privilège de la liberté de parole et d'attaquer cet ex-ministre, qui ne peut se défendre contre les énonciations attentatoires à sa considération.

Cela dit, j'estime que les propos étaient plus qu'immodérés. Je dirais même qu'ils étaient carrément déplorables. En tout cas, je crois que je vais demander au chef de l'opposition de se rétracter. Bien que ma qualité de président de l'Assemblée — je suis le premier à en convenir — ne m'autorise pas à ordonner des excuses, je crois que le chef de l'opposition devrait faire amende honorable. Au demeurant, je demande au chef de l'opposition de se rétracter.

M. Volpé retire les propos relatifs à un ex-ministre des Ressources naturelles et présente ses excuses à la Chambre mais refuse de retirer les propos relatifs à l'hon. M. Arseneault, actuel ministre des Ressources naturelles, et à M. Stiles, député de Petitcodiac.

Étant donné que M. Volpé refuse à plusieurs reprises de retirer les propos en cause, le président déclare qu'il se prononcera sur l'affaire avant la fin de la séance.

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, moyennant le consentement unanime pour passer outre à l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et du ministère de la Justice et de la Consommation, puis, à 19 h, celles relatives au Cabinet du premier ministre.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. B. LeBlanc prend la présidence.

Après un certain laps de temps, M. Miles prend la présidence.

Après un autre laps de temps, M. Kenny reprend la présidence du comité.

La séance, suspendue d'office à 18 h reprend à 19 h sous la présidence de M. B. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la présidence du comité.

Il est unanimement convenu que les discours du premier ministre sur le ministère des Affaires intergouvernementales et le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées soient réputés avoir été lus de vive voix pour consignation au compte rendu de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2007-2008
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Services généraux	71 571 000
Bibliothèques publiques du N.-B.	13 114 000
Aide financière aux étudiants	32 518 000
Affaires postsecondaires	2 613 000
Apprentissage et compétences pour adultes	10 245 000
Travail et élaboration des législations	3 280 000
Développement de l'emploi	22 738 000
Développement du marché du travail	92 210 000
Moins : crédits législatifs	39 000
Votés	248 250 000
 COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES	
Administration	519 000
Aide aux universités	163 316 000

Moins : crédits législatifs	0
Votés	163 835 000
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	
Affaires intergouvernementales	3 454 000
Moins : crédits législatifs	0
Votés	3 454 000
CABINET DU PREMIER MINISTRE	
Administration	1 638 000
Moins : crédits législatifs	59 000
Votés	1 579 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Commission du travail et de l'emploi	630 000
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées	275 000
Conférences intergouvernementales	25 000
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	772 000
Comité sur l'autosuffisance	499 000
PRÊTS ET AVANCES	
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Avances de prêts aux étudiants	108 763 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX	
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail :	
— Finances	360 000
— Éducation	160 000
— Santé	515 000
— Éducation postsecondaire, Formation et Travail	30 000
Votés	1 065 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	20 000
STOCKS	
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	1 250 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 22 h.